A.D.I.C.A.R.E.
Institut de Cardiologie
56, boulevard Vincent Auriol
75651 Paris Cedex 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

DFM Expertise et Conseil
Membre de la Compagnie de Paris
50 rue Castagnary
75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association A.D.I.C.A.R.E., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au paragraphe C – 4) « Evènements postérieurs à la date de clôture » (dernière page de l'annexe aux comptes) concernant le dénouement récent de deux litiges pendant devant la Cour d'Appel.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 28 juin 2010

Olivier Desbordes

ASSOCIATION ADICARE — Exercice clos le : 31 Décembre 2009

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 693 487,12	999 863,20	2 693 623,92	2 816 617,04
Installations techniques, matériel et outillage industriels	326 369,10	227 883,16	98 485,94	120 315,63
Autres immobilisations corporelles	286 638,83	277 017,34	9 621,49	11 798,21
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	556,09		556,09	556,09
	4 309 051,14	**1 504 763,70**	**2 804 287,44**	**2 951 286,97**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	48 351,84		48 351,84	6 576,38
Autres créances	26 001,12		26 001,12	40 556,70
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	455 794,25		455 794,25	437 431,59
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	42 275,84		42 275,84	23 790,43
Charges constatées d'avance (3)	1 344,31		1 344,31	1 065,70
	573 767,36		**573 767,36**	**509 420,80**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	**4 882 818,50**	**1 504 763,70**	**3 378 054,80**	**3 460 707,77**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

ASSOCIATION ADICARE

Exercice clos le : 31 Décembre 2009

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	2 029 755,00	2 029 755,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	- 386 971,61	- 368 317,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 23 162,92	- 18 654,61
Subventions d'investissement	972 280,77	1 016 423,15
Provisions réglementées		
	2 591 901,24	**2 659 206,54**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 000,00	2 000,00
Provisions pour charges		
	2 000,00	**2 000,00**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 276,99	53 782,14
Dettes fiscales et sociales	9 690,00	8 966,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	652 626,06	652 626,06
Autres dettes	82 560,51	84 126,51
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	784 153,56	**799 501,23**
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	**3 378 054,80**	**3 460 707,77**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	*784 153,56*	*799 501.23*
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(1) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

ASSOCIATION ADICARE

Exercice clos le : 31 Décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				6 000,00
Chiffre d'affaires net				6 000,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			127 494,01	111 019,48
Autres produits			239 280,33	233 509,84
			366 774,34	350 529,32
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			199 167,74	200 621,85
Impôts, taxes et versements assimilés			1 377,76	159,00
Salaires et traitements			29 320,54	30 162,64
Charges sociales			12 290,27	11 998,01
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements			148 390,48	147 872,32
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
• Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			221,18	
			390 767,97	390 813,82
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 23 993,63	- 40 284,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			875,72	
			875,72	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			875,72	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 23 117,91	- 40 284,50

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2009 Total	31/12/2008 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2,99	21 000,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et tranferts de charges		3 000,00
	2,99	**24 000,00**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	48,00	370,11
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 000,00
	48,00	**2 370,11**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 45,01**	**21 629,89**
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	**367 653,05**	**374 529,32**
Total des charges	**390 815,97**	**393 183,93**
BENEFICE OU PERTE	**- 23 162,92**	**- 18 654,61**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*1 906,00*	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A- Principes, Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les principes fondamentaux retenus sont :

~ la prudence,

~ la permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

~ l'indépendance des exercices et la continuité de l'exploitation,

~ l'évaluation aux coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée en fin d'exercice lorsque le cours d'une valeur à la date de clôture est inférieur au cours d'acquisition.
- A la clôture du présent exercice, on notera une plus-value latente de 31.568,53 €uros sur le portefeuille SICAV dont le montant, comptabilisé à son coût historique, s'élève à 455 794,25 €uros.
- Un contrat relevant du droit administratif, mais dont l'économie est proche de celle d'un bail à construction lie ADICARE et l'AP-HP. Ce contrat prévoit qu'en contrepartie du financement réalisé par l'association, ADICARE aura la jouissance des locaux pendant 30 ans soit jusqu'en 2031. Par réalisme, cette convention a été traitée comme un bail à construction justifiant la comptabilisation de constructions au bilan d'ADICARE. Il faut noter que le nombre de m² mis à la disposition d'ADICARE par l'AP-HP pourra le cas échéant être corrigé.

Les méthodes d'évaluation retenues dans les comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Bien que la réglementation sur les actifs (CRC 2002-10 et CRC 2004-06), applicable de manière obligatoire à l'exercice 2005, ait profondément modifié les principes de définition, de comptabilisation, d'amortissement des immobilisations, elle n'a pas eu en pratique de conséquences significatives pour ADICARE.

Notamment, les règles d'amortissement des immobilisations par composants n'ont pas été appliquées dans la mesure où la décomposition se traduit en théorie par la distinction du terrain, des agencements et de la structure (gros œuvre). La situation de l'association est particulière puisqu'elle n'est pas propriétaire du terrain et que les constructions font l'objet d'une mise à disposition gratuite à durée limitée de 30 ans, ci-dessus mentionnée. Pour ces motifs, il n'a pas été jugé représentatif d'opérer la décomposition des constructions dont l'association a la jouissance. Les biens en cause continuent d'être amortis sur 30 ans.

B- Notes relatives à certains postes du bilan

1. Actif immobilisé

Mouvement des immobilisations

	31/12/2008	Augmentat.	Diminut.	31/12/2009
Construction sur sol propre	–	–	–	–
sur sol d'autrui	3 693 487	–	–	3 693 487
Install. Aménagts	–	–	–	–
Install.techniques, mat, outillage	326 369	–	–	326 369
Install.générales, ag.am.divers	–	–	–	–
Matériel de transport	–	–	–	–
Matériel de bureau & informatique	291 145	1 391	5 897	286 639
Sous total immo.corporelles	**4 311 001**	**1 391**	**5 897**	**4 306 495**
Participation	2 000	–	–	2 000
Dépôts et cautions versées	556	–	–	556
Sous total immo.financières	**2 556**	–	–	**2 556**
Total des immobilisations	**4 313 557**	**1 391**	**5 897**	**4 309 051**

Mouvement des amortissements

	31/12/2008	Augmentat.	Diminut.	31/12/2009
Construction sur sol propre	–	–	–	–
sur sol d'autrui	876 870	122 993	–	999 863
Install. Aménagts	–	–	–	–
Install.techniques, mat, outillage	206 053	21 830	–	227 883
Install.générales, ag.am.divers	–	–	–	–
Matériel de transport	–	–	–	–
Matériel de bureau & informatique	279 347	3 567	5 897	277 017
Total des amortissements	**1 362 270**	**148 390**	**5 897**	**1 504 763**

Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

- locaux de l'Institut de Cardiologie	Linéaire sur 30 ans
- l'agencement des locaux	Linéaire sur 10 ans
- le matériel médical	Linéaire sur 5 ans.
- le matériel de bureau	Linéaire sur 4 ans
- le matériel informatique	Dégressif sur 4 ans
- le mobilier de bureau	Linéaire sur 10 ans

2. *Variations des fonds propres*

Le tableau ci-après résume la situation :

	31/12/2008	Augmentat.	Diminut.	31/12/2009
Report à nouveau créditeur		–		
Report à nouveau débiteur	-368 317	- 18 655	–	-386 972
Dons manuels affectés à des biens renouvelables	2 029 755	–	–	2 029 755
Dons manuels affectés à des biens non-renouvelables	1 325 597	–	–	1 325 597
Reprises Amort. INSERM/APHP	-309 174	-44 142	–	-353 316
Résultat exercice	- 18 655	- 23 163	18 655	- 23 163
TOTAL des FONDS ASSOCIATIFS	**2 659 206**	**- 85 960**	**18 655**	**2 591 901**

Mouvement des provisions

	31/12/2008	Augmentat.	Diminut.	31/12/2009
Provision pour risques et charges	2 000			2 000
Total des provisions pour risques et charges	**2 000**			**2 000**

ADICARE a perçu au cours d'exercices précédents, des legs et autres dons non affectés ainsi que des dons manuels affectés (d'un montant suffisamment important pour considérer qu'ils étaient destinés au financement de la construction).

En principe ces dons constituent des produits. Toutefois, on peut amortir comme une subvention le don manuel sur la durée du bien financé lorsque le bien n'est pas destiné à être renouvelé.

Tel est le cas pour les 150 m² financés par l'AP-HP et pour les 260 m² consacrés à l'INSERM car ADICARE n'a pas l'obligation à ce jour de renouveler ces investissements.

Le montant estimé des constructions et agencement AP-HP et INSERM s'élève à 1 325 597 €. Ce montant a été isolé dans la rubrique « dons manuels affectés sur biens non renouvelables par l'organisme ». La quote-part de ces dons assimilés à des subventions reprise en compte de résultat en 2009 s'élève à 353 316 €uros et correspond exactement aux amortissements constatés sur ces constructions.

3 . Etat des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 000		2 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	556		556
De l'actif circulant			
Usagers douteux ou litigieux			
Autres créances usagers	48 352	48 352	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	26 001	26 001	
Charges constatées d'avance	1 344	1 344	
TOTAL	**78 253**	**75 697**	**2 556**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A + de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
à un an maximum à l'origine				
à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 277	39 277		
Personnel et comptes rattachés	3 517	3 517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 173	6 173		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	652 626		652 626	
Groupe et associés				
Autres dettes	82 561	82 561		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	784 154	131 528	652 626	0

4 . Détail des charges à payer : *34 072*

Factures non parvenues	29 129
Provision pour congés payés	3 517
Provision charges sociales et fiscales sur congés payés	1 426

5. Détail des produits à recevoir : *23 835*

Refacturation participation charges	10 564
Adhésions, cotisations, dons	9 773
Ventes livres	348
Soirées dîners, conférence	3 150

C- *Autres informations*

1) Contentieux

Il convient de noter que l'association avait fait l'objet en 2006 de demandes de 2 anciens salariés devant le conseil de prud'hommes de PARIS dont le total s'élevait à 298 600 €. Le bien fondé de ces demandes étant contesté par l'association, aucune provision n'avait été constituée au 31/12/2006.

Chacune de ces affaires a fait l'objet, début 2008, d'un jugement en première instance.
Un salarié a été débouté en totalité de ses demandes.
Le second s'est vu octroyer une somme de 3 000 €uros, provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2007. Conformément au jugement du 5 mars 2008, un montant de 1 003,17 €uros a été versé à l'intéressé durant l'exercice 2008, ramenant ainsi la provision constituée à ce titre au 31/12/2007 de 3 000 €uros à 2 000 €uros. Cette provision a été maintenue au 31 décembre 2009.

Ces deux jugements font l'objet d'appels actuellement en cours.

2) Effectif

ADICARE compte 1 salarié en contrat à durée indéterminée au 31/12/2009.

3) Mises à disposition locaux

a) Une convention d'hébergement n° 2004-01 en date du 20 juin 2004, concernant la mise à disposition des locaux (bureau secrétariat et bureau Présidence) situés au 5e étage de l'Institut Cardiologique du Groupe Pitié Salpêtrière, a été conclue avec la Société Française de Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire (SFCTCV). Le montant perçu, au titre de remboursement de charges, par ADICARE pour l'année 2009 s'élève à 3 764 €uros.

b) Une convention d'hébergement n° 2006-01 en date du 5 janvier 2006, concernant la mise à disposition de l'hébergement et du fonctionnement de l'unité mixte U 720 a été conclue avec l'INSERM. Une somme de 41 717 €uros a été perçue, au titre de remboursement de charges, par l'Association ADICARE pour l'année 2009.

c) Une convention d'hébergement n° 2008-01 concernant la mise à disposition d'une pièce à usage de bureau équipée de mobilier, a été conclue avec l'ASSOCIATION ROBERT DEBRE POUR LA RECHERCHE MEDICALE pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010. Le montant perçu par l'Association ADICARE à titre de remboursement de charges pour l'année 2009 s'élève à 6 170 €uros.

d) Une convention de mise à disposition de locaux n° 2009-01 concernant la mise à disposition d'un auditorium situé au 4e et 5e étage et deux salles de réunion situées au 5e étage, a été conclue avec la Société OXYGEMME pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010. Le montant perçu par l'Association ADICARE, à titre de remboursement de charges, est comptabilisé sur l'exercice 2009 pour 26 752 €uros, comprenant une régularisation de provision de 2 277 €uros constituée au titre de l'année 2008.

e) Une convention d'hébergement n° 2009-02/7166 concernant la mise à disposition de locaux pour l'hébergement et le fonctionnement de l'équipe du Professeur Gilles MONTALESCOT, membre de l'unité générique cardiovasculaire (U 937), a été conclue avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et l'Université Pierre et Marie Curie – Paris 6 (UPMC) pour une durée de 3 ans du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012. L'Association ADICARE a perçu 3 960 €uros pour l'année 2009, au titre de remboursement de charges.

4) Evènements postérieurs à la date de clôture

Les deux décisions de Cour d'Appel concernant des litiges prud'homaux (cf. § C – 1) ont été reçues fin mai dernier et ont abouti à des condamnations pour l'association d'un montant total de 47.000 €. Compte tenu de la provision pour risques déjà enregistrée, l'impact sur le résultat 2010 de ces litiges sera d'environ 45.000 €.